

Fiche de données de sécurité



D'après OSHA HCS 2012 (29 CFR 1910.1200), HPR de Santé Canada (DORS / 2015-17) et Mexique NOM-018-STPS-2015

SECTION 1 : Identification

Identificateur de produit	COPYLENE™ Polypropylene Pellets (All Grades)
Autres moyens d'identification	Polypropylene resin
Code	790273
Utilisations pertinentes identifiées	Articles plastiques moulés, extrudés et fibreux
Utilisations déconseillées	Tous les autres
Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24	Chemtrec 1-800-424-9300 CHEMTREC Mexico 01-800-681-9531

Fabricant/Fournisseur: Phillips 66 Company P.O. Box 4428 Houston, Texas 77210	Informations sur les FDS Téléphone : +1-800-762-0942 Courrier électronique : SDS@P66.com URL: www.Phillips66.com	Service à la clientèle: 1-832-765-6002 Informations techniques 1-832-765-6002
---	--	--

SECTION 2 : Identification des dangers

Dangers Classifiés

Poussières combustibles

Dangers sans autre classification (HNOC)

PHNOC: LE CONTACT AVEC LE PRODUIT CHAUD PROVOQUE DES BRÛLURES THERMIQUES

HHNOC: Aucun(e) connu(e)

Éléments d'étiquetage



DANGER

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air (pendant le traitement / la manipulation)
LE CONTACT AVEC LE PRODUIT CHAUD PROVOQUE DES BRÛLURES THERMIQUES

Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné; Utiliser l'équipement de protection individuel requis

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	CASRN	Concentration ¹
Polypropylène	9003-07-0	0-99
Ethylene-propylene copolymer	9010-79-1	0-99
Autres composants ne contribuant pas aux dangers du produit	VARIOUS	<5

¹ Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

Contact oculaire: En cas de contact avec la matière brûlante, écarter délicatement les paupières et rincer les yeux affectés à l'eau froide, mais non glacée. Consulter immédiatement un médecin. En cas de contact avec la matière froide, laver abondamment à l'eau paupières ouvertes. En cas d'apparition de rougeurs ou de douleur, consulter un médecin.

Contact cutané: Ne nécessite normalement pas de premiers soins. Cependant, le lavage de la peau de tout produit chimique constitue une bonne pratique. En cas de contact avec la matière fondue, laisser la matière sur la peau et rincer la ou les zones affectées à l'eau froide mais non glacée, ou les plonger dans une telle eau. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : Ne nécessite normalement pas de premiers soins. Si des difficultés respiratoires apparaissent, éloigner la victime de la source d'exposition et la transporter à l'air frais dans une position permettant une respiration confortable. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Premiers secours généralement inutiles ; cependant, en cas d'ingestion et d'apparition de symptômes, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: La surexposition aux poussières peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire ; L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Évaluation NFPA:

Santé 0 Inflammabilité : 1 Instabilité: 0



(0=minimale, 1=légère, 2=modérée, 3=sérieuse, 4=grave)

Moyens d'extinction : Un agent chimique sec, du dioxyde de carbone, de la mousse, de l'eau pulvérisée, du sable ou de la terre sont recommandés. Le dioxyde de carbone peut chasser l'oxygène. Prendre toutes précautions en cas d'utilisation de dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels : Cette matière peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Peut former des mélanges poussières-air présentant un danger d'incendie. Éviter la génération de poussières ; les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger potentiel d'explosion de poussières. Une fumée dense se dégage en cas de combustion en déficit d'oxygène.

Produits dangereux résultant de la combustion : La combustion peut générer du monoxyde de carbone, de l'acétaldéhyde, de l'acétone, de l'acide acétique, de l'acide formique, du formaldéhyde et de l'acroléine.

Toute action de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Pour les incendies au-delà du stade initial, le personnel d'intervention d'urgence doit porter des vêtements protecteurs à proximité immédiate du danger. Si le danger chimique potentiel est inconnu, porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés. De plus, porter d'autres équipements de protection adaptés aux conditions (voir Section 8). Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé. Endiguer le déversement si cela peut être fait sans danger. Éloigner les récipients intacts des environs immédiats du danger si cela peut être fait sans risque. Refroidir tout équipement exposé à l'incendie par de l'eau si cela peut être fait sans danger.

Voir en Section 9 les Propriétés inflammables, y compris le Point d'éclair et les Limites d'inflammabilité (d'explosivité)

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Cette matière peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Éviter toute génération de poussières pendant la manipulation et prévenir toutes les sources possibles d'ignition (étincelles ou flammes). Les granules déversés constituent un danger de glissement sur les surfaces dures. Rester en amont du vent et à distance de tout déversement ou dispersion de matière. Éviter tout contact direct avec la matière. En cas de déversement important, prévenir les personnes en aval du vent du déversement ou de la dispersion de matière, isoler les environs immédiats du danger et interdire l'accès à tout personnel non autorisé. Porter un équipement de protection adapté, y compris une protection respiratoire, le cas échéant (voir Section 8). Voir les Sections 2 et 7 pour plus d'information sur les dangers et les mesures de précaution.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher la matière déversée de pénétrer les égouts, les gouttières, tout autre système de drainage non autorisé et les cours d'eau. Utiliser l'eau parcimonieusement pour minimiser la contamination de l'environnement et réduire les exigences d'élimination. En cas de

déversement sur l'eau, avertir les autorités correspondantes et prévenir le transport de tout danger.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Avertir les autorités pertinentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Nettoyer les déversements de façon à ne pas disperser les poussières dans l'air. Utiliser des outils et des équipements ne produisant pas d'étincelles Réduire les poussières atmosphériques et empêcher toute dispersion en humidifiant à l'eau.

Les mesures recommandées se basent sur les scénarios de déversement les plus probables pour cette matière ; cependant, les conditions et réglementations locales peuvent influencer ou limiter le choix des actions à entreprendre. Voir la Section 13 pour plus de détails sur les procédures d'élimination appropriées.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Dans des conditions de formation de poussières, éviter toutes les sources d'ignition, y compris les étincelles et l'électricité statique. Minimiser la formation et l'accumulation de poussières dans les espaces confinés. Mettre en place un entretien régulier des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Aucune méthode de nettoyage générant potentiellement des nuages de poussières combustibles (par exemple à l'air comprimé) ne doit être utilisée. Éviter tout contact avec la matière chaude. Se laver soigneusement après toute manipulation. Suivre de bonnes pratiques d'hygiène individuelle et porter les équipements de protection individuelle adaptés (voir Section 8). Cette matière peut être chauffée à des températures élevées pendant son utilisation. Manipuler avec prudence la matière chauffée pour éviter toute brûlure thermique. Les vapeurs ou émanations peuvent provoquer un larmolement ou une irritation oculaire. Peut former des mélanges poussières-air combustibles. Empêcher toute accumulation de particules de poussières. Maintenir en permanence la mise à la masse. Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné Éviter toute dispersion de poussières dans l'air, par exemple le nettoyage de surfaces empoussiérées à l'air comprimé. Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces. Ils peuvent former un mélange explosif lorsque leur concentration atmosphérique est suffisante. Mettre en place un entretien régulier des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Les dangers d'explosion concernent uniquement les poussières et non les formes granulaires de ce produit. Des charges électrostatiques peuvent s'accumuler et créer des conditions dangereuses pendant la manipulation ou la transformation de cette matière. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique pendant les transferts en effectuant la liaison équipotentielle de tout l'équipement et des récipients et en les mettant à la masse avant tout transfert de matière. Ne pas manipuler ni vider une doublure ou un sac plastique en présence de vapeurs inflammables. Ne pas porter de chaussures ni de vêtements contaminés.

Conditions d'un stockage sûr : Conserver les récipients hermétiquement fermés. Utiliser et conserver cette matière au frais et au sec dans une zone bien ventilée, à l'abri de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver uniquement dans des récipients homologués. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Protéger les récipients contre les dommages physiques.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom chimique	ACGIH	OSHA	Mexique	Phillips 66
Polypropylène	TWA-8hr: 3 mg/m ³ Respirable Fraction TWA-8hr: 10 mg/m ³ Inhalable Fraction as PNOS	---	---	---
Ethylene-propylene copolymer	TWA-8hr: 3 mg/m ³ Respirable Fraction TWA-8hr: 10 mg/m ³ Inhalable Fraction as PNOS	---	---	---

Remarque : L'état, des agences locales ou autres ou des groupes de conseil ont pu avoir défini des limites plus strictes. Consultez un spécialiste de l'hygiène industrielle ou un spécialiste de même nature ou vos agences locales pour plus d'informations.

Contrôles techniques: Si les mesures de ventilation actuelles ne permettent pas de maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies, il peut être nécessaire de mettre en place des contrôles techniques supplémentaires. Vérifier que tous les systèmes de manipulation des poussières (tels que conduits d'évacuation, collecteurs de poussières, cuves et équipements de transformation) sont conçus de sorte à prévenir toute fuite de poussières vers l'atelier (c'est-à-dire de fuite depuis les équipements)

Protection des yeux/du visage : Il est recommandé de porter une protection oculaire répondant à la norme ANSI Z.87.1 ou la

dépassant contre tout risque de contact, d'irritation ou de lésion oculaire. Dans certaines conditions d'utilisation, un masque intégral peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau/des mains : Il n'est normalement pas obligatoire de porter une protection cutanée. Cependant, les bonnes pratiques d'hygiène industrielle suggèrent de porter une protection cutanée adaptée, notamment des gants, lors de tout travail avec des produits chimiques.

Protection respiratoire : Lorsqu'il existe un potentiel d'exposition dans l'air ambiant au dessus de la limite d'exposition, un respirateur à purificateur d'air certifié par le NIOSH équipé Des filtres N95 peuvent être employés.

Un programme de protection respiratoire qui répond ou est équivalent aux normes OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devra être respecté lorsque les conditions sur le lieu de travail impliquent un usage respiratoire. Les respirateurs à purification d'air fournissent une protection limitée et ne peuvent être utilisés dans des atmosphères qui dépassent la concentration d'utilisation maximale (tel que cela est stipulé par la réglementation ou les instructions du fabricant), dans des situations de manque d'oxygène (moins de 19,5% d'oxygène) ou dans des conditions qui sont immédiatement dangereuses pour la vie et la santé.

Les suggestions de contrôle de l'exposition et de types particuliers d'équipements de protection décrites dans la présente section sont basées sur des informations largement disponibles. Il est de la responsabilité des utilisateurs de consulter le fabricant concerné pour confirmer l'adéquation de leurs équipements de protection. Des situations particulières peuvent nécessiter la consultation de professionnels de l'hygiène industrielle et de la sécurité ou des spécialistes en technologies.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Remarque : Sauf autre mention, les valeurs sont fixées à 20°C (68°F) et 760 mm Hg (1atm). Les données représentent les valeurs typiques et n'ont pas pour but d'être des spécifications.

Aspect: Granules blanchâtres de diamètre 0,32 cm
Point d'éclair : Sans objet
(1/8 de po)

Forme physique : Solide

Odeur: Pas d'odeur distinctive

Seuil olfactif: Aucune donnée

pH : Sans objet

Densité de la vapeur (air=1) : Sans objet

Limites supérieures d'explosivité (% volumique dans l'air) : Aucune donnée

Limites inférieures d'explosivité (% volumique dans l'air) : Aucune donnée

Taux d'évaporation (nBuAc = 1) : Aucune donnée

Granulométrie : Sans objet

Pourcentage de matière volatile : Aucune donnée

Inflammabilité (solide, gaz): Peut s'enflammer

Méthode: Sans objet

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée

Pression de vapeur : Sans objet

Coefficient de partition (n-octanol/eau) (Kow) : Aucune donnée

Point de fusion/congélation : > 248 °F / > 120 °C

Température d'auto-inflammabilité :

Température de décomposition : Aucune donnée

Gravité spécifique (eau = 1) : 0.88-0.92 @ 68°F (20°C) g/cm¹²

Densité apparente : Aucune donnée

Viscosité : Aucune donnée

Solubilité dans l'eau : Négligeable

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions ambiantes normales et dans les conditions d'utilisation attendues.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions ambiantes normales et dans les conditions d'utilisation attendues.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse n'est attendue.

Conditions à éviter : Éviter toutes les sources possibles d'ignition. Éviter toute génération de poussières pendant la manipulation. Une exposition importante à des températures élevées peut entraîner une décomposition.

Matières incompatibles : Éviter tout contact avec agents comburants.

Produits de décomposition dangereux: Aux températures d'extrusion (> 177 °C), les polypropylènes peuvent libérer de l'acétaldéhyde, de l'acétone, de l'acide acétique, de l'acide formique, du formaldéhyde et de l'acroléine.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Substance ou mélange

Toxicité aiguë	danger	Informations supplémentaires	Données de CL50/DL50
Inhalation	Nocivité improbable		> 5 mg/L (poussièr, estimé)
Cutané(e)	Nocivité improbable		>2 g/kg (estimated)
Oral(e)	Nocivité improbable		> 5 g/kg (estimated)

Risque en cas d'aspiration: Sans objet

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Le contact prolongé ou répété avec les poussières peut être abrasif et légèrement irritant pour la peau. La matière solide n'est pas supposée être un irritant cutané ; cependant, le contact cutané avec la matière fondue peut entraîner des brûlures thermiques.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Les poussières peuvent être abrasives et irritantes pour les yeux. Tout contact avec la matière chauffée peut provoquer des brûlures thermiques. Les vapeurs ou émanations peuvent provoquer un larmolement.

Sensibilisation cutanée: Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de sensibilisation cutanée (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement).

Sensibilisation respiratoire : Aucune information disponible.

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) : Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de toxicité visant un organe (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement)

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées) : Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de toxicité visant un organe (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement).

Cancérogénicité: Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de cancérogénicité (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de mutagénicité des cellules germinales (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement).

Toxicité pour la reproduction: Aucune information n'est disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé en termes de toxicité pour la reproduction (ou bien ils sont en dessous du seuil de concentration de classement).

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Classification GHS:
Aucun danger classé

Toxicité: N'est pas supposé nocif pour les organismes aquatiques

Persistance et dégradabilité : Persistance attendue dans l'environnement en cas de déversement ou de rejet.

Potentiel de bioaccumulation : N'est pas supposé sujet à bioaccumulation dans l'environnement d'après ses propriétés physiques.

Mobilité dans le sol : Du fait de sa faible solubilité, cette substance est supposée présenter une faible mobilité dans le sol.

Autres effets néfastes: Aucun attendu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

L'entité générant les déchets est toujours responsable de la bonne détermination des dangers que constituent ses déchets et de la

prise en compte des exigences nationales et locales, en plus des exigences internationales ou fédérales. Si elle est éliminée comme elle est produite, cette matière n'est pas un déchet dangereux répertorié au niveau fédéral aux États-Unis par la RCRA (Loi de conservation et de récupération des ressources des États-Unis) et n'est pas supposée présenter des caractéristiques de déchets dangereux. Voir les Sections 7 et 8 pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage et la protection individuelle, et la Section 9 pour les propriétés physiques et chimiques. Il est possible que la matière telle que produite comporte des constituants dont l'inclusion dans la FDS n'est pas obligatoire mais dont la présence peut affecter la détermination des déchets dangereux. De plus, toute utilisation entraînant des modifications chimiques ou physiques de cette matière peut la soumettre à la réglementation relative aux déchets dangereux. Le contenu du récipient doit être utilisé en totalité ; chaque récipient doit être vidé avant mise au rebut.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ministère des transports des USA (DOT)

Numéro ONU: Non réglementé

Nom d'expédition des Nations unies : Aucun(e)

Classe(s) de danger pour le transport: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Aucun(e)

Dangers pour l'environnement : Ce produit ne répond pas aux critères des polluants marins selon DOT/ONU/IMDG/OMI

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses et quantités seuils planifiées (en livres) :

Cette substance ne contient pas de produits chimiques faisant l'objet d'une communication SARA 302 et 40 CFR 372.

CERCLA/SARA - Section 311/312 (Titre III Catégories de danger)

L'EPA a publié une règle définissant l'alignement des déclarations de produits chimiques dangereux en vertu des articles 311 et 312 de la Loi sur la planification d'urgence et le droit à l'information de la collectivité (EPCRA) auprès de HCS de l'OSHA. Voir la section 2 pour les classifications de danger selon EPCRA.

CERCLA/SARA - Section 313 and 40 CFR 372:

Cette substance ne contient pas de produits chimiques faisant l'objet d'une communication SARA 313 et 40 CFR 372.

Quantité à communiquer de l'EPA (CERCLA) (en livres) :

Cette substance ne contient pas de produit chimique avec des quantités devant être communiquées au CERCLA.

Proposition californienne 65

Cette substance ne contient pas de produit chimique connu de l'état de Californie pour entraîner un cancer, des malformations à la naissance ou d'autres dangers pour la reproduction à des concentrations qui déclenchent des obligations d'avertissement de la Proposition 65 de Californie.

Inventaires internationaux

Tous les composants figurent soit sur la liste de l'inventaire US TSCA ou ne sont pas réglementés par le TSCA.

Tous les composants figurent soit sur la DSL ou sont dispensés des obligations de consignation sur la liste du DSL.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Date d'émission :	Date de publication précédente :	Numéro de FDS	Statut :
30-juin-2017	19-avr.-2017	790273	FINALE

Sections révisées ou base de révision :

Instructions en cas d'urgence (Section 2); Mesures de lutte contre l'incendie (Section 5); Informations réglementaires (section 15)

Legend (pursuant to NOM-018-STPS-2015):

L'information est considérée correcte, mais elle n'est pas exhaustive et ne se sert que de conseils, qui sont basés sur les connaissances actuelles de la substance chimique, et de la mise en oeuvre des précautions de sécurité appropriée pour ce produit.

Guide des abréviations :

ACGIH = Conférence américaine des spécialistes gouvernementaux de l'hygiène industrielle ; CASRN = Numéro d'enregistrement dans le service des résumés de chimie ; CEILING = Plafond (15 minutes) ; CERCLA = La loi générale de réaction, compensation et responsabilité environnementale ; EPA = Agence de protection de l'environnement ; GHS = Système mondial harmonisé ; HPR = Règlement sur les produits dangereux ; IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer ; INSHT = Institut national de la santé et de la sécurité au travail ; IOPC = Compensation internationale de la pollution pétrolière ; LEL = Limite d'explosion inférieure ; ND = Non défini ; NFPA = Association nationale de protection anti-incendie ; NTP = Programme national de toxicologie ; OSHA = Administration de santé et sécurité professionnelles ; PEL = Limite d'exposition autorisée (OSHA) ; SARA = Loi de réautorisation et de modification du Superfund ; STEL = Limite d'exposition à court terme (15 minutes) ; TLV = Valeur limite du seuil (ACGIH) ; TWA = Moyenne pondérée dans le temps (8 heures) ; UEL = Limite d'explosion supérieure ; WHMIS = système d'information des travailleurs sur les substances dangereuses (Canada)

Avis de non-responsabilité quant aux garanties expresses et implicites :

Les informations présentées dans cette Fiche de données de sécurité sont basées sur des données considérées comme exactes à sa date de préparation. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE VALEUR COMMERCIALE, D'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS N'EST ACCORDÉE QUANT À L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS DE LA PRÉSENTE FICHE, QUANT AUX RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS À PARTIR DES UTILISATIONS DES PRÉSENTES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, QUANT À LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU QUANT AUX DANGERS DÉCOULANT DE SON UTILISATION. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant aux éventuels dommages ou blessures résultant d'une utilisation anormale ou quant au non-respect des pratiques recommandées. Les informations ci-avant ainsi que le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit procède à sa propre évaluation de l'adaptation du produit à son application spécifique et à la condition qu'elle assume les risques liés à son utilisation. De plus, aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence.